

SM2G
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 22 315 euros
Siège social : 7 Rue A Sakharov
76130 MONT ST AIGNAN

879 434 272 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 juillet ,
A 19 heures,

Madame Sophie GUERAIN,
demeurant 17 résidence les jonquilles 76690 MONT CAUVAIRE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 44,63 Euros composant le capital social de la Société SM2G,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 7 Rue A Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN au 16 rue Georges Charpak 76130 MONT ST AIGNAN à compter du 22 juillet 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 16 rue Georges Charpak 76130 MONT ST AIGNAN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Sophie GUERAIN

